

Groupe de travail départemental "Formation Initiale - Formation Continue" Compte-rendu

La DSDEN a réuni un groupe de travail sur la question de la formation jeudi 6 avril. Les représentant-es du SNUipp-FSU, du SE-UNSA et du SGEN-CFDT ont rencontré les PEMF et les Conseiller-es Pédagogiques lors d'une réunion intersyndicale pour préparer ce groupe de travail.

Réunion Intersyndicale de préparation du Groupe de Travail PEMF

A partir de l'année prochaine les PEMF seront repartis en deux groupes:

- PEMF-Formation-Continue qui travailleront en lien avec le pôle formation de la DSDEN pour concevoir et animer des heures d'animations pédagogiques en lien avec les circonscriptions (ou en complément ?)
- PEMF-Formation-Initiale qui assureront le suivi des stagiaires (PES) et interviendront à l'ESPE

Les PEMF doivent se positionner dans un délai très court pour choisir entre ces deux missions ou renoncer à leur fonction de PEMF. Le délai de réponse très court imposé aux PEMF prend tout le monde en otage quand parallèlement l'information qui leur est donnée ne répond que très partiellement à leurs interrogations. Quid de leur temps de décharge ? Quels frais de déplacements ?

De plus, ces modifications interviennent après le mouvement rendant les collègues captifs.

Les évolutions annoncées seront sources de profondes modifications. Les nouvelles missions des PEMF seront parfois très éloignées des raisons qui ont amené des collègues à choisir ces postes. Mais ces évolutions restent pour l'instant très floues: les contours de la nouvelle organisation de la formation départementale se dessinent petit à petit mais rien n'est arrêté ni finalisé; c'est donc l'incertitude qui prédomine.

Le suivi des stagiaires par les PEMF-FI sera lui aussi modifié. Ils devront dorénavant suivre 6 PES au lieu de 4 PES actuellement, ce qui représentait déjà une masse de travail considérable. Leur temps de décharge a été augmenté par le ministère pour améliorer les conditions de suivi des stagiaires et non pour alourdir encore leurs missions.

Questions sur PEMF FC : quel temps de décharge ? Quel temps des interventions ?
Quels frais de déplacement ?

Nous demandons le maintien des conditions actuelles, suivi de 4 PES par PEMF, et un moratoire pour le statut et les évolutions des missions des PEMF.

Conseiller-es pédagogiques

Lors du redécoupage des circonscriptions, les CPC ont été victimes de mesures de carte scolaire (transferts ou fermetures de postes) sans qu'ils aient été informés et surtout sans que cela se traduise par une bonification ou une priorité au mouvement, comme c'est le cas pour tou-tes les autres enseignant-es.

De manière générale, ils et elles ont le sentiment de missions aléatoires et dévalorisées. Leurs conditions de travail se dégradent :

- frais de déplacement en baisse et répartis de manière ni équitable ni transparente
- surcharge de travail (GAIA, formation cycle 3, LSUN...)

- injonctions et revirements permanents, pas beaucoup de temps de préparation, annulation de certaines interventions prévues car une nouveauté arrive...
- part administrative de leur travail de plus en plus lourde
- absence de budget pour assurer leurs animations pédagogiques

Par ailleurs, la nouvelle organisation de la formation sur le département pose beaucoup de questions qui n'ont pas trouvé de réponses et qui sont source d'inquiétude:

- quel avenir pour les conseiller-es pédagogiques départementaux dans la nouvelle organisation?
- quelle articulation entre les missions des Conseiller-es Pédagogiques et celles des nouveaux PEMF-FC ?
- disparitions des valences (spécialisations des conseiller-es pédagogiques), tou-t-es deviennent conseiller-es pédagogiques généralistes. Chaque IEN choisira les compétences des CPC qu'ils souhaite: que devient le CPC si le projet de la circonscription change, ou si l'IEN change ? Où va t-on trouver le vivier de formateur-trices si les CPC tournent tout le temps ? Quelle stabilité sur le poste ? Risque de disparition de certaines missions : maternelle, langues vivantes et éducation artistique.

Groupe de travail départemental sur la formation à la DSDEN :

Ce groupe de travail, demandé par le SNUipp-FSU, doit nous permettre de pouvoir mieux suivre l'organisation et le déroulement des formations, ce que ne permet pas réellement le Conseil de Formation qui se réunit seulement deux fois par an. Cependant c'est une forme de dialogue inédite avec l'administration. Cette première rencontre a été l'occasion de nous voir présenté le projet de la DSDEN pour l'année prochaine.

Seul-es les élu-es du personnels en conseil de formation étaient invité-es.
Le SNUipp-FSU et le SE-UNSA étaient présents.

Nous nous sommes fait les porte-paroles des PEMF et des conseiller-es pédagogiques lors de cette réunion sur tous les points qui avait été abordé lors de la réunion préparatoire.

L'organisation de la formation

Les principaux axes du nouveau plan pour la formation en Gironde nous ont été présentés:

- création de 33 postes de Brigade-formation-continue qui assureront le remplacement des enseignant-es en formation, du 1er septembre au 1er décembre et du 1er avril au 1er juillet. Ils viendront s'ajouter aux 35 BD-Formation déjà existants.
- le pôle formation de la DSDEN: Mme Ridard sera l'IEN en charge de ce pôle. Il comprendra 20 PEMF-Formation-Continue.
- Les PEMF-FC seront réparti-es dans le département sur 4 zones. Chaque zone comportera plusieurs circonscriptions. Ils et elles seront affecté-es sur les secteurs de formations et travailleront en équipe en lien avec Ridard et les circonscriptions => mutualisation des formations entre circonscriptions. Les formations seront donc censées répondre aux spécificités des territoires et aux enjeux portés par la DSDEN.
- PEMF toujours sur polyvalence, pas de spécialisation.

- Formation de formateur-trice : les CPC bénéficient de 6 jours de formation en 2 fois, les PEMF d'une formation remplacée 5 fois dans l'année.
- Pour PEMF-FC : ils et elles auront une lettre de mission. Leurs frais de déplacements ont été budgétés mais sans que l'on sache si l'enveloppe ouverte répondra aux besoins ou si elle ne sera pas ponctionnée sur les frais de déplacements d'autres personnels..
- L'utilisation de GAIA sera allégée pour les Conseiller-es Pédagogiques grâce à une interface simplifiée. Parallèlement, une partie de cette gestion sera déléguée aux secrétaires de circonscription mais ceux-ci ont déjà beaucoup de travail.
- Retour de quelques stages courts: pour des enseignants ciblés : soit proposition par IEN, soit pour répondre aux spécificités des écoles (présence d'une ULIS, d'un dispositif PDMQDC...), à leurs problématiques propres. Mais si quelques stages courts sur temps de classes vont être proposés, il n'y aura pas d'appel à candidature et ils ne concerneront que très peu de collègues hors formations obligatoires (directeur-trices par exemple),
- Principes retenus pour les formations proposés par pôle formation : taille du groupe limitée (autour de 30), propositions d'outils de classe, de mise en œuvre, apports théoriques.

Le SNUipp-FSU continue à réfléchir avec les collègues qui le souhaitent autour de la mise en place de cette nouvelle architecture, veillant au respect des droits des personnels et s'adressera au DASEN dans les instances au sujet du respect des règles, du manque de concertation et de la communication montrant la précipitation dans la mise en place de mesures impactant fortement la vie professionnelle des personnels.

Lors de la CAPD du 9 mai, le SNUipp-FSU exigera le respect des règles du mouvement pour les conseiller-es pédagogiques (points de transfert) et les conditions de la mise en place de cette organisation seront abordées en CAPD et au prochain CT.

Contenus des animations pédagogiques :

A partir des discussions avec les collègues lors des réunions de secteurs du SNUipp-FSU nous avons évoqué les besoins suivants :

Les besoins en formation :

- les enfants qui nous mettent en grande difficulté dans les classes,
- l'école inclusive
- la gestion hétérogénéité dans les classes, la différenciation
- les risques psycho-sociaux (prévention), gestion du stress, élèves difficiles, crise entre collègues...
- les relations avec les familles
- le langage, les élèves allophones
- la mise en œuvre des nouveaux programmes, nouveaux cycles, nouveaux outils
- les différentes pratiques pédagogiques en lien avec les mouvements pédagogiques

Ce qui est plébiscité par les collègues :

- les projets départementaux : formateurs spécialistes de la disciplines, projet de la classe, véritable choix des collègues. Leur accès est cependant trop restreint surtout dans les zones rurales.
- animations pédagogiques avec des intervenant-es varié-es : des chercheur-ses ou des formateur-trices ESPE, qui font avancer la réflexion pédagogique, des conseiller-es pédagogiques spécialiste d'un domaine...
- partir des besoins des équipes
- les formations qui allient apports théoriques et contenus pratiques à mettre en œuvre en classe. Elles peuvent être prolongé par une dernière rencontre pour que les collègues échangent ensuite sur leurs pratiques dans le cadre du travail et de la

- formation.
- les stages longs.

Ce que les collègues ne veulent plus :

- les formations ou les rencontres avec un intitulé flou et donc sans réel objet
- un calendrier de formation établi dans l'urgence qui ne permet pas d'anticipation : envoi des ordre de mission, des dates de formation et des horaires juste avant la formation, pas de possibilité de connaître les horaires d'une formation avant de la choisir (certains collègues ne peuvent pas rester tard le soir, d'autres ont des contraintes le mercredi...)
- les animations pédagogiques obligatoires et imposées. Dans certaines circonscriptions les 18h sont imposées aux collègues
- les formations Magistère
- la formation par des pairs, se mettre en groupe, échanger des pratiques à la place d'une réelle formation
- les rencontres avec les enseignant-es du collège sans objectif réel
- les deux demi-journées du Recteur (qui auparavant étaient laissées à la libre organisation des équipes comme seconde journée de pré-rentrée) : elles doivent être rendues aux équipes.

Pour conclure, si le SNUipp-FSU note positivement la volonté de renforcer les moyens alloués à la formation continue, il restera très vigilant quant à sa déclinaison concrète, tant du point de vue des conditions de travail des formateur-trices, que du contenu et de l'organisation auprès des enseignant-es, portant toujours la nécessité d'une formation continue plus importante, de qualité, et qui ne réponde pas seulement au coup par coup aux difficultés rencontrées par les enseignant-es.